

IVOIR'

# EDUCATION

Cotisez 2.500 FCFA chaque mois pour garantir un soutien scolaire à vos enfants à hauteur de 500.000 FCFA sur 5 ans en cas de décès.



## Objet

- Contrat individuel assurant un financement pour garantir la continuité de la scolarité des enfants suite au décès de l'adhérent

## Garanties

- Paiement d'une rente annuelle de 500.000 francs CFA aux bénéficiaires désignés au contrat en cas de décès de l'adhérent
- Rente annuelle payable pendant une durée de 5 ans

## Modalités

- Règlement de la première annuité dans un délai de 30 jours à compter de la date de déclaration du décès et de la remise des pièces justificatives
- Règlement des autres annuités à chaque date anniversaire du premier versement

## Bénéficiaires

- Personne(s) désignée(s) sur le bulletin de souscription pour percevoir la rente annuelle en cas de décès de l'adhérent

## Cotisation

**2.500 FCFA** par mois



16 76

Ouvert 7j/7j de 07h30 à 19h30

Abidjan Plateau-Avenue Franchet d'Esperey

[www.mugef-ci.com](http://www.mugef-ci.com)

Être ensemble, c'est un privilège !